

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE – DÉPARTEMENT DU RHÔNE**

**COMMUNE DE CONDRIEU  
EXTRAIT DU REGISTRE DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU LUNDI 04 AVRIL 2022**

Le lundi 04 avril deux mille vingt-deux le Conseil Municipal s'est réuni en Mairie, en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Philippe MARION, Maire.

**Membres présents à la séance** : Philippe MARION ; Yves RACHEDI ; Marie-Thérèse DARIER ; Serge DREVON ; Christian MEA ; Béatrice TRANCHAND ; Youri LAROCHE ; Sophie CETIN ; Martine MOUTON ; Valérie MIGNOT ; José GARCIA ; Kati BOUDIER ; Jérôme MORGANT ; Laura MOUNIER ; Sylvie DIANI ; Éric MOUNIER ; Cécile MICHEL ; Stéphane BOULAHBAS ; Gaëlle FRERY RIGALDIES ; Magalie VEYRIER.

**Membres absents** : Carmen SENTA-LOYS ; Sandrine SALANEUVE ; Mégane ROMAND ; Alexandre MARZUCCHI ; Jocelyn GABRY ; Annick SOUCHON-MARTINET ; Isabelle DESCHAMPS

**Pouvoirs** : Carmen SENTA-LOYS à Marie-Thérèse DARIER ; Sandrine SALANEUVE à Serge DREVON ; Mégane ROMAND à Yves RACHEDI ; Jocelyn GABRY à Béatrice TRANCHAND ; Annick SOUCHON-MARTINET à Philippe MARION ; Isabelle DESCHAMPS à Martine MOUTON ;

**Nombre de membres en exercice** : 27 **Nombre de membres présents** : 20 **Nombre de voix** : 26 **Non-participation au vote** : 1

**Date de Convocation** : 29 mars 2022

**Secrétaire** : Béatrice TRANCHAND

**2022-22 – BUDGET PRIMITIF 2022**

Le Conseil Municipal,

Vu les articles L2311-1 et suivants et L2312-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le compte-rendu de la Commission finances du 10 février 2022 ;

Vu la délibération n°2022-10 du 28 février 2022 relative au débat d'orientations budgétaires ;

Considérant que le budget de la Commune est l'acte par lequel sont prévues et autorisées les recettes et les dépenses annuelles de la Commune ;

Considérant que le budget de la Commune est établi en section de fonctionnement et section d'investissement, tant en recettes qu'en dépenses ;

Considérant que le projet de budget primitif de l'exercice 2022 est présenté par Monsieur le Maire et soumis au vote par chapitre ;

Considérant que la section de fonctionnement est égale à 4 572 720,00 € en recettes comme en dépenses et que la section d'investissement est égale à 2 589 840,00 € en recettes comme en dépenses ;

Après en avoir délibéré, décide par 20 voix pour et 6 voix contre,

Article 1<sup>er</sup> : D'approuver le budget primitif 2022 présenté.

Pour extrait conforme,  
Condrieu, le 04 avril 2022  
Le Maire,  
Philippe MARION

Acte exécutoire :

- Transmis en Préfecture le : - 6 AVR. 2022
- Enregistré en Préfecture le :
- Affiché le :

